

(L'alinéa est adopté.)

L'alinéa 6, Esquimalt-Saanich, est adopté.

L'alinéa 7, Fraser-Valley, est adopté.

Sur l'alinéa 8—*Kamloops*.

M. Fulton: Je ne puis pas partager complètement l'opinion exprimée par l'honorable député de Comox-Alberni...

Une voix: Nous ne nous y attendrions pas.

M. Fulton: ... et je ne crois pas que le remaniement en Colombie-Britannique ait été aussi parfait que la description qu'il en a faite. Je ne peux pas partager toutes ses opinions. J'ai déjà exprimé mes divergences de vues avec la majorité du comité. J'ai dit qu'à mon avis, les chiffres actuels de la population ne justifient pas la création d'une circonscription supplémentaire dans la ville de Vancouver. Mais je répète que s'il est décidé d'en créer une, la chose a été faite d'une façon aussi satisfaisante que possible. Je veux souligner, étant donné qu'il s'agit de ma propre circonscription, que la décision indique que l'on ne peut apporter d'améliorations suffisantes à la situation des circonscriptions de l'intérieur de la province. Je partage ici l'avis de l'honorable député de Comox-Alberni, lorsqu'il dit que nous pouvons accueillir avec un demi-sourire, sinon avec un plein sourire, les discussions des représentants des autres provinces sur la grandeur de leur circonscriptions parce que celles de la Colombie-Britannique, sauf dans la partie sud et dans la moitié sud de l'île de Vancouver, constituent de véritables empires et non des semblants d'empires.

Le résultat de la restriction imposée en Colombie-Britannique par l'inclusion de cette circonscription-là dans le territoire municipal de Vancouver est qu'il est impossible de remédier au problème créé par les dimensions anormales des circonscriptions du reste de la province. Tout ce qu'il a été possible de faire a été de jongler avec les limites ici et là. Il en est résulté, pour des raisons déjà décrites, que la région de Revelstoke se trouve à faire partie de la circonscription d'Okanagan-Revelstoke. S'il fallait la détacher de la circonscription de Kamloops, c'est avec la circonscription de Kootenay-Ouest qu'il aurait été raisonnable de l'unir, parce que ces deux régions sont liées l'une à l'autre par la géographie et des intérêts économiques communs. On a formé la circonscription d'Okanagan-Revelstoke afin d'égaliser la population, mais à la vérité cette fusion n'atteint pas le but. Il n'existe aucun lien commun ni du point de vue géographique ni du point de vue économique entre cette région et la partie de la circonscription d'Okanagan avec

laquelle elle a été unie. Qu'il me suffise de dire qu'il m'a été agréable de représenter la région historique de Revelstoke. C'est dans cette région que se trouve à Craigellachie la borne marquant le point où a été enfoncé le dernier crampon d'attache lors de la construction du chemin de fer Pacifique-Canadien.

C'est une ville d'intérêt historique à plus d'un égard, mais il est évident qu'avant tout son histoire est celle des chemins de fer. Elle est située à environ 26 milles au nord-ouest de l'extrémité nord du lac Arrow supérieur et sur le Columbia qui se déverse dans les lacs Arrow. Il suffit de regarder la carte de cette région, de voir Revelstoke située entre les monts Monashee et Selkirk dans la vallée du Columbia, à l'endroit où le fleuve s'incurve vers le sud après avoir franchi le Big-Bend pour reprendre son cours vers le sud qui le mène aux États-Unis, pour se rendre compte que les intérêts de Revelstoke, tant du point de vue économique que du point de vue géographique, se trouvent dans la région de Kootenay que traverse le Columbia.

Il faut en outre songer que la *Colgar Corporation* a demandé et reçu un permis de conservation des forêts qui intéresse dans l'ensemble toutes les régions boisées des lacs Arrow et les régions limitrophes, en remontant le cours du Columbia au delà de Revelstoke et jusqu'au Big-Bend. L'établissement sera situé tout près de Castlegar; c'est une immense usine de pâte à bois, de papier et de cellulose. Le fait que Revelstoke, du point de vue de l'industrie du bois, se trouve dans cette région, constitue une preuve supplémentaire,—si tant qu'on en ait besoin,—de ce qu'il ne faudrait pas mettre ailleurs que dans la région de Kootenay celle de Revelstoke.

Je pensais qu'il était de mon devoir de dire quelques mots, j'ai également exposé mon point de vue au comité; mais je n'ai pu convaincre la majorité des membres du comité; en conséquence, nous constatons maintenant qu'il est impossible de trouver une formule d'ajustement intérieure qui réduirait les dimensions des circonscriptions tout en permettant à Revelstoke de faire partie de la région de Kootenay. Je veux exprimer mon regret de constater qu'on n'y est pas parvenu et que Revelstoke a été, en fin de compte, inclus dans l'Okanagan. Les opinions recueillies parmi les habitants de ce district indiquent qu'ils auraient de beaucoup préféré être inclus dans la circonscription de Kootenay-Ouest, à laquelle ils appartenaient avant 1933.

En outre, tout en professant une opinion absolument différente, je le répète, à l'égard du principe qu'on aurait dû suivre, une fois la décision prise quant aux régions générales où se situeront les nouveaux sièges, j'admets